

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel
Question écrite n° 78513

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les revendications des kinésithérapeutes libéraux à l'encontre de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, de nombreuses pressions et actions d'intimidation sont exercées par les comités départementaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes afin de contraindre les masseurs-kinésithérapeutes, non inscrits, de s'inscrire à cet ordre. Dans plusieurs départements, des masseurs-kinésithérapeutes libéraux diplômés d'État ont, ainsi, été convoqués au commissariat de police afin de les contraindre à s'inscrire le plus rapidement possible à cet ordre, sous peine d'être poursuivis par la suite pour non inscription et donc exercice illégal de leur profession. Malgré l'obligation de s'inscrire à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, désormais prévue par le code de la santé publique, à l'instar des infirmiers, de nombreux kinésithérapeutes restent à ce jour non inscrits à cet ordre qui, selon eux, discrédite et perturbe les professionnels diplômés non inscrits dans l'exercice de leur fonction et dans leur légitimité professionnelle. Aussi, il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour tenir compte des revendications des membres de cette profession.

Données clés

Auteur: M. Joël Giraud

Circonscription: Hautes-Alpes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 78513 Rubrique : Professions de santé Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5199 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)